

Défendre et Servir la Motte

BULLETIN N° 6, NOVEMBRE-DECEMBRE 2009

www.deslamotte.com

Faisons de la Motte, une ville gagnante

Mais où sont passées les assistantes maternelles ?

Depuis plusieurs années, notre ville souffre d'un déficit sérieux en structures dédiées à la garde d'enfants. Entre 2001 et aujourd'hui, **le nombre d'assistantes maternelles (assmat) sur la Motte Servolex est passé de 80 à, à peine, une cinquantaine.**

Ce métier, trop souvent dévalorisé et méconnu est pourtant indispensable pour de nombreuses familles. La diminution du nombre d'assistantes maternelles n'est pas inéluctable. En effet, la plupart des communes, voisines de la notre, ont su développer cette activité en utilisant intelligemment les aides proposées par des partenaires comme la CAF, le conseil général et même la région.

Le manque d'informations et de communication est le premier responsable de cette situation préoccupante.

Pour que des vocations puissent se révéler, nous demandons au Maire et à son équipe d'apporter des solutions concrètes et rapides.

Nous proposons la mise en place de forum sur la petite enfance et la diffusion de plaquettes d'information sur tous les métiers concernant ce domaine et sur les différentes aides qui sont mises en place pour les promouvoir.

Nous rappelons qu'il n'existe qu'une simple halte garderie, d'une quarantaine de places dans notre ville. Cette structure et les 50 assmat restantes représentent le seul mode de garde proposé aux familles de notre commune qui compte plus de 12000 habitants.

Il est impératif que la municipalité prenne conscience de l'importance de ce problème et mette en place rapidement



les moyens appropriés pour le résoudre.

Des promesses ont été faites lors de la dernière campagne électorale par l'équipe en place. Il est temps, à présent, que celle-ci passe des paroles aux actes.

Muriel Llansola Llorens

Assemblée
Générale

Défendre et Servir la Motte organise son assemblée générale annuelle

Jeudi 19 novembre 2009 à 20h, (salle de réunion du dojo), gymnase Pierre de Coubertin.

Venez nous rencontrer !

Taxes, incinération, recyclage... : vos déchets parlons en!

C'est l'automne et les feuilles (d'impôts) tombent. **La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est à la hausse.** Fixée par Chambéry Métropole, son taux s'applique sur la base de 50% de la valeur locative cadastrale d'un logement. Il existe actuellement 6 taux sur l'agglomération, qui sont en cours d'harmonisation pour aboutir à **un taux unique en 2014**. Les Motterains, peuvent appartenir à 3 zones tarifaires différentes selon la localisation de leur logement. C'est pourquoi, entre hausse de la valeur locative et hausse des taux de la TEOM (+5.8 à +13.3%), la facture déchets des Motterains a fortement augmenté cette année.

Si l'harmonisation des taux peut être compréhensible, à condition bien sûr que le niveau de service le soit aussi, il n'en reste pas moins que cette taxe, en s'appliquant sur la valeur locative, reste injuste car **elle ne prend pas en compte le principe du pollueur-payeur**. A taux unique, elle continue de créer une disparité entre les citoyens de l'agglomération puisque :

LA FACTURE DÉCHETS DES MOTTERAINS A FORTEMENT AUGMENTÉ CETTE ANNÉE

- pour une même surface d'habitation, la valeur locative et donc la TEOM ne sera pas la même que l'on soit à Cognin, La Motte Servolex ou Chambéry;

- elle ne prend pas en compte le nombre d'habitants d'un logement, faisant ainsi payer autant un célibataire qu'une famille entière;

- elle ne prend pas en compte les efforts de tri.

Tout cela devrait être amené à changer dans les années à venir.

Répartition pour 100€ de TEOM



Le projet de loi de programme de mise en œuvre des engagements du Grenelle de l'Environnement (« Grenelle 1 ») impose la nécessité d'intégrer dans un délai de 5 ans **une part variable dans la TEOM**, pouvant prendre en compte le poids des déchets et leur nature. Comment sera appliquée cette nouvelle réglementation : mystère ? En attendant, la TEOM continue quoi qu'il en soit d'augmenter et ce même pour la zone tarifaire la plus élevée. Pourquoi ?

INCINÉRATEUR EN SURCAPACITÉ

De 2006 à 2008, l'incinérateur de Chambéry a subi différents travaux pour sa mise aux normes vis à vis des rejets polluants (notamment dioxine) mais également pour récupérer l'énergie de combustion des déchets afin de la transformer en électricité et en vapeur.

Ces travaux et l'indisponibilité d'une partie de l'incinérateur pendant ceux-ci, ont coûté à l'agglomération environ 100 Millions d'euros.

Dans le même temps, l'agglomération a porté la capacité totale de traitement de l'incinérateur à 115000 tonnes de déchets par an.

Louis Besson a vu grand! Trop grand même puisque la production totale de déchets sur notre agglomération et chez nos partenaires (CALB : agglomération du Lac du Bourget + SITROM : Maurienne) n'est que de 80000 T/an. Le « **manque de déchets** » pourrait donc faire passer le coût du traitement de 125 à 180 euros la tonne. En effet, les frais fixes (salaires, remboursement des énormes emprunts contractés pour payer les travaux) représentent 83 % du coût d'exploitation. Il faut les payer que l'usine tourne ou non.

Face à ce problème, nos élus se sont transformés en chasseurs d'or(dures). Ils viennent de trouver leur Eldorado dans un nouveau syndicat mixte : **Savoie Déchets**. Celui-ci regrouperait 17 groupements de communes de Savoie et même 2 provenant de l'Ain et de l'Isère et serait en capacité de fournir l'incinérateur pour que celui-ci tourne à plein régime. Si les intentions du nouveau Vice-président aux déchets, Lionel Mithieux, sont louables du point de vue budgétaire, elles risquent hélas de ne pas être suffisantes.

UN MANQUE DE DÉCHETS

En effet, Grenelle I prévoit de:

-réduire la production d'ordures ménagères de 5 kg par habitant et par an, sur 5 ans, soit 25 kg au total ;
- augmenter le recyclage des déchets ménagers et assimilés, afin de passer de 24 % de part recyclée en 2004 à 35 % en 2012, et 45 % en 2015 ;
- recycler 75 % des emballages ménagers en 2012 contre 60 % en 2006 ;
- diminuer de 15 % la part des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération à l'horizon 2012.

D'ailleurs l'ADEME (Agence du Développement durable Et de la Maitrise de l'Energie), subventionne Chambéry Métropole pour qu'elle incite ses administrés à réduire leur production de déchets. Le déchet ménager a incinérer va t'il devenir une ressource rare (et chère)?

DES DECHETS SUR LES ROUTES

Mais , tout semble déjà prévu, puisque comme Louis Besson l'annonçait récemment, des négociations seraient en cours pour **recupérer l'incinération de déchets provenant de la région du Piémont** en Italie.

Si les autorités laissent faire (la réglementation sur les transports transfrontaliers de déchets étant de plus en plus stricte) **Chambéry deviendra t'elle alors : la nouvelle capitale du déchet ?**

Ce flux de déchets vers Chambéry Métropole pose un autre problème : comment ces déchets vont-ils être transportés ?

On nous promet par train mais, à l'heure actuelle, **33% du trafic de camions sur notre département est représenté par du transit de déchets.**

Le SITROM, qui achemine ses déchets de Maurienne jusqu'à

chez nous, a, il y a quelques années, abandonné le fret ferroviaire pour mettre ses ordures sur des camions au principe que le coût du transport était 20% moins cher.

TAXES SUR LES INCINERATEURS

Cette course effrénée aux déchets n'empêchera pas de faire grimper le coût de l'incinération.

En effet, les incinérateurs sont soumis à la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Or celle-ci, d'après la loi de finance 2009, est amenée à doubler voire quadrupler d'ici 2015, et ce pour rendre l'incinération plus chère que le recyclage. Des voix s'élèvent aussi

pour que les incinérateurs soient également éligibles à la taxe carbone.

Enfin, la loi Grenelle II (loi d'application du Grenelle I), en cours de votation au parlement, risque d'affecter à chaque incinérateur, une limite maximum de déchets à brûler.

Autant dire donc, que notre facture à de forte chance de grimper dans les années à venir.

Bref, à défaut de se mettre au vert, nos élus vont devoir apprendre a recycler leurs idées.



Cédric RICHARD et Muriel LLANSOLA LLORENS

Bulletin d'adhésion à l'association « Défendre et Servir la Motte »

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Individuelle 15€ Couple 20€ à l'ordre de « Défendre et Servir la Motte »

A renvoyer à l'adresse suivante: 3531 rte de l'Epine, 73290 la Motte Servolex

Logement social : l'opposition vote...contre...

Fin septembre avait lieu le 1^{er} conseil municipal de rentrée. Au menu, notamment, l'objectif de réalisation en logements locatifs sociaux pour notre commune pour la période 2008-2012. Le Maire, Luc Berthoud nous annonce donc 118 nouveaux logements sur cette période. Nous notons que ce programme ne suffira pas à combler le déficit en logements sociaux sur notre ville et notamment vis-à-vis des obligations de la loi SRU,

Il est vrai que ce genre d'exercice est difficile. En effet, décider d'une construction rapide et massive de logements sociaux pour rattraper notre retard, conduirait inmanquablement la commune à répéter les erreurs du passé en construisant de

grands ensembles de logements. Où serait donc alors la mixité sociale voulue dans l'esprit de la loi SRU¹. Ici comme ailleurs, le mieux est souvent l'ennemi du bien.

Nous prenons donc acte du choix de la municipalité et nous veillerons à ce que les promesses soient tenues.

Par contre, nous demandons que le maire prenne l'engagement que pour toute nouvelle construction, le ratio des 20% soit strictement appliqué. Ceci afin d'éviter de créer, de nouveau, un déficit sur le futur parc immobilier.

L'opposition qui répète qu'elle défend la politique des logements sociaux, a quant à elle

voté : contre ce projet, au prétexte qu'il n'était pas assez ambitieux.

Pour mémoire, nous rappelons que cette même opposition, lorsque elle était en fonction, n'a réalisé qu'une trentaine de logements en 7 ans de mandat alors qu'elle en avait annoncé plus de 200 en 2005.

Nous ne comprenons pas cette attitude. Ne vaut il pas mieux un engagement, certes insuffisant, mais qui a le mérite d'être significatif, plutôt que des annonces pléthoriques qui ne sont au final pas suivies d'effets?

Nous entendons « la minorité » clamer qu'elle n'est pas dans l'opposition systématique, ni dans l'action politique, mais par ce vote, les faits démontrent, une fois de plus, qu'il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

Cédric RICHARD

1) Loi SRU (Solidarité Renouvellement Urbain). En vue d'améliorer la mixité sociale, cette loi impose, aux communes de plus de 3500 habitants, une obligation d'avoir 20% de logements sociaux. Le non respect de ce ratio conduit à la taxation de la commune

Remblayez, y a rien à voir !

Nous sommes heureux de constater que, suite aux travaux de réaménagement effectués ces deux dernières années, la nature a bien repris ses droits sur le site de l'ancienne décharge Placoplatre. Dans son ensemble et plus particulièrement au niveau du petit étang, la colonisation par la flore des marais a été assez rapide et de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques (colverts, bécassines, foulques, poules d'eau et divers échassiers) ont été vus et observés sur ce territoire enfin retrouvé....

Nous ne pouvons, hélas, pas en dire autant de la zone nord de cette ancienne décharge. Dans la foulée de la parution de notre dernier bulletin, nous avons adressé un courriel à M. le Maire lui demandant de faire retirer les remblais dernièrement déposés

et d'interdire l'entrée du site par un merlon de terre afin d'empêcher toute récidive

Mais, malheureusement, à peine la société Placoplatre partie que les déversements ont repris de plus belle. Nous avons donc, sans attendre, alerté les services municipaux compétents sur ces nouvelles exactions. D'après ceux-ci, la société contrevenante aurait été avertie et sommée d'arrêter ses dépôts sous peine de plaintes auprès des services de la Direction Départementale de l'Agriculture.

Qu'en est il vraiment de cette affaire ? Mystère.

Notre édile n'ayant toujours pas, à ce jour, daigné répondre à notre demande, ni par courrier, ni dans les faits puisque les remblais demeurent et que l'accès

du site n'est pas condamné.

Qu'y a-t-il de si embarrassant pour que la municipalité reste dans un tel mutisme face à notre demande ? Sommes-nous, dans cette affaire, face à une nouvelle zone de non droit ? Difficile de croire à cela tant le maire, dans le dernier épisode de sa guerre picrocholine avec l'opposition, a rappelé à chacun que : la règle d'or d'une démocratie était l'application de la loi à tous les citoyens, et ce quels qu'ils soient.

En attendant que la municipalité veuille bien faire acte de plus de transparence, **nous resterons vigilants et actifs pour prévenir toute nouvelle dérive dans ce dossier.**

Philippe ROMANET